

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

COLLECTIF
NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROME EUROPE

CNDHRomeurope



CNDH_Romeurope



www.romeurope.org

Table des matières

I. Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope	5
1. Historique	5
2. Objectif	5
3. De qui parle-t-on ?	5
3. Missions.....	6
4. Destinataires des actions du collectif	7
5. Les membres et la composition du Collectif en 2020.....	7
6. Fonctionnement et gouvernance	9
7. L'équipe salariée du CNDH Romeurope	10
II. LES ACTIONS DU CNDH ROMEUEPPE EN 2021.....	11
1. Animation de réseau et appui aux membres	11
A) Rencontres nationales.....	11
B) Le lien avec le terrain et les membres	13
C) Appui aux membres, capitalisation et formations	13
D) Renforcement du pouvoir d'agir des premiers et premières concerné-es.....	17
2. Observatoire.....	19
A) Observatoire du terrain et des politiques nationales.....	19
B) Observatoire des expulsions de lieux de vie informels	20
C) Expulsions : veille jurisprudentielle	21
D) Observatoire des incendies.....	22
3. Plaidoyer, communication et sensibilisation	22
A) Plaidoyer national	22
B) Plaidoyer européen et international	33
C) Communication et médias	33

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

Acina, Aide et Action, Alpil, Ampil, Area, Asav 92, ASEFRR, Askola, Association Logivar-UDV, Association Solidarité Roms de Saint Étienne, Assoropa, ATD Quart Monde, Avih - Association Ville Hôpital, CCFD-Terre solidaire, C.l.a.s.s.e.s, La Cimade, Collectif de soutien aux familles rroms de Roumanie et d'ailleurs (95), Collectif Romeurope Nantes, Collectif Romeurope Antony, Collectif Romeurope du Val Maubuée, Collectif roms de Gardanne, Collectif solidarité roms 31, Collectif solidarité roms de Lille Métropole, Collectif Solidarités roms Roubaix et environs, Collectif Romyvelines, Collectif Stop expulsion Rosny, École enchantée, École Ici et Maintenant, Eurrom, Fnasat-GV, Habitat Alternatif Social, Habitat Cité, Hors la rue, Insertion des familles roms de moulin galant (IFRM), L'École au présent, Les bâtisseurs de cabanes, Les Enfants du canal, Ligue des droits de l'homme, Médecins du monde, MRAP, Première Urgence Internationale, Rencont'roms nous, Rencontres tsiganes, Rom Réussite, Romeurope 94, Secours Catholique Caritas France, Système b comme bidonville, Une famille un toit 44, Union juive française pour la paix (UJFP)

En 2021, le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope a bénéficié du soutien financier de :



I. Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

1. Genèse

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (CNDH Romeurope) a été créé en octobre 2000, à Paris, à l'issue du colloque européen organisé par Médecins du Monde et intitulé « Roms, Sintés, Kalés, Tsiganes en Europe. Promouvoir la santé et les droits d'une minorité en détresse ». Ce colloque présentait les résultats alarmants d'une recherche-action pour la promotion de la santé, menée à l'initiative de Médecins du Monde par le réseau Romeurope dans six pays de l'Union européenne dont la France. Ces travaux concluaient aux liens essentiels entre le respect des droits fondamentaux et les graves problèmes de santé rencontrés par les populations roms en situation de grande pauvreté.

Les associations présentes à cette initiative ont donc décidé de fonder ce collectif pour agir en France de manière coordonnée sur ce sujet à partir de leur champ propre de compétence, humanitaire ou de défense des droits.

2. Objet associatif

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, regroupe 50 associations et collectifs locaux, qui ont pour objet commun le soutien et la défense des droits des personnes originaires d'Europe de l'Est, contraintes de vivre en bidonville, squat ou autres lieux de survie en France. La plupart de ces personnes sont Roms ou désignées comme telles.

Le CNDH Romeurope s'attache à défendre l'accès au droit commun et l'effectivité des droits de ces personnes en France. En s'appuyant sur un travail d'observatoire, de plaidoyer, d'échange et de confrontation des expériences, le CNDH Romeurope mène des luttes contre toutes les formes de discriminations et contre les pratiques abusives perpétrées à l'encontre de ces personnes.

3. De qui parle-t-on ?

Le CNDH Romeurope inscrit son action à la croisée de la lutte contre le mal-logement (bidonville, squats, situations de rue, hôtels sociaux inadaptés...), de la lutte contre la précarité et de la lutte contre le racisme et toutes les formes de discriminations, notamment les discriminations raciales et sociales subies par les personnes d'origine Rom – réelle ou supposée.

Il est important de noter que la grande majorité des Roms en France ne vit ni en bidonville, ni en squat. De même, une grande partie des personnes vivant en bidonville ou en squat en France ne sont ni Roms, ni même roumains ou bulgares.

La démographie dans les lieux de vie informels tend à évoluer depuis quelques années. D'après des chiffres de mai 2021 publiés par la Dihal, seuls 55% des habitant-es de squats et bidonvilles sont des citoyen-nés de l'UE. Les 45% autres peuvent venir des Balkans, d'Afrique subsaharienne ou encore du Moyen-Orient.

Le CNDH Romeurope alerte depuis longtemps sur la dangerosité d'une approche ethnicisée de la situation de ces personnes. Il existe des responsabilités croisées dans la construction d'une catégorie « Rom » stigmatisée : politiques, médiatiques, académiques, associatives et militantes. Cette stigmatisation fait des personnes dites « Roms » la cible de discriminations dans tous les domaines de la vie socio-économique, ce qui conduit à la violation de leurs droits.

Face à ce danger le CNDH Romeurope réaffirme sa position :

- Il n'est pas de problèmes spécifiquement « Roms » qui mériteraient des dispositions dérogatoires ou mesures particulières, **le droit commun doit demeurer la règle**
- En tant que citoyens européens, citoyens roumains ou bulgares, demandeurs d'asile ou sans papiers, en tant que sans-abri, demandeurs d'emploi ou malades, en tant qu'enfants en âge scolaire, que parents en situation précaire ou mineurs isolés... : **chaque personne bénéficie de droits et libertés inaliénables à respecter comme pour tout autre individu présent en France**
- Il existe cependant une culture et une mémoire rom d'autant mieux exprimées et valorisées par les Roms eux-mêmes. Leur histoire ne doit pas leur être déniée. La lutte contre les discriminations subies par les personnes revendiquant leur appartenance à cette culture et les personnes considérées comme Roms et discriminées de ce fait, fait partie des actions du collectif

→ Pour aller plus loin, rendez-vous sur notre site « [De qui parle-t-on ?](#) »

3. Missions

Les missions principales du Collectif national droits de l'homme Romeurope sont les suivantes :



Un observatoire du respect des droits fondamentaux, à travers des actions de veille juridique, la publication de rapports basés sur des remontées des membres présents sur le terrain et la capitalisation d'expériences mises en œuvre au niveau local.



Une plateforme d'échanges et de mutualisation de pratiques et d'expériences pour les citoyens et acteurs associatifs. Le CNDH Romeurope organise l'échange d'information, et d'expériences locales, la mutualisation des compétences, l'élaboration d'outils sur les différentes thématiques : séjour, santé, travail, enfance et scolarisation, habitat, droits sociaux, lutte contre les discriminations...



Une structure militante qui a vocation à : informer et interpeller les responsables politiques et institutionnels à l'échelle nationale et européenne sur la question du non-respect des droits des habitant-es de squats et bidonvilles ; faire connaître aux citoyens la réalité de la situation de ces personnes ; mener des luttes pour la défense de leurs droits, sans mesures spécifiques mais en application du droit commun.

4. Destinataires des actions du collectif

Le travail du CNDH Romeurope s'adresse à une palette d'acteurs concernés par la question des bidonvilles, des squats, des personnes Roms : associations, services de l'Etat, administrations centrales, collectivités territoriales, citoyens concernés...

A travers toutes les actions du CNDH Romeurope en 2021, **plus de 2 500 personnes ont été concernées directement** : les membres du CNDH, les destinataires de nos emails de partage d'information et newsletters, des partenaires associatifs et institutionnels, des journalistes, les destinataires de nos interventions publiques et formations...

A ce chiffre s'ajoutent les vues réalisées par nos publications sur les réseaux sociaux. Au 31 décembre 2021, le Collectif est suivi par plus de 2 650 personnes sur [Twitter](#), 2 650 sur [Facebook](#) et 350 sur [LinkedIn](#).

Les bénévoles et salariés d'associations et collectifs locaux sont ceux qui sont les plus proches et les plus en lien avec les habitants des squats et bidonvilles originaire d'Europe de l'Est. Ils constituent **un réseau de 370 individus** inscrits sur les listes mail internes du CNDH Romeurope.

Avec le soutien du CNDH Romeurope, ils et elles se mobilisent aux côtés des personnes, souvent en familles, en situation de grande précarité, venant essentiellement de pays d'Europe de l'Est, contraintes en l'absence de solution d'hébergement ou de logement de vivre dans des bidonvilles, des squats ou dans la rue. **Ils représentent une population de plus de 22 000 personnes dans plus de 500 bidonvilles ou squats¹**. Leurs principaux lieux d'installation sont l'Île-de-France et les métropoles de Lille, Lyon, Nantes, Bordeaux, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, Grenoble... Parce que les bidonvilles et les squats sont la conséquence directe d'une pauvreté extrême, il est fréquent de les retrouver dans des villes et des quartiers où la pauvreté est déjà élevée. **Ces lieux de vie précaires sont souvent au cœur ou juste à la frontière des quartiers dits « politique de la ville ».**

→ Pour aller plus loin, rendez-vous sur notre site « [La carte des membres](#) »

5. Les membres et la composition du Collectif en 2021

Le CNDH Romeurope est composé d'associations nationales, locales et de collectifs locaux. Sur les 50 membres du CNDH Romeurope, environ 85% sont des associations, et 15% des collectifs.

Tous ses membres agissent directement sur le terrain ou soutiennent des organisations impliquées localement dans des actions concrètes de soutien et de défense des droits auprès de citoyens d'Europe de l'Est en situation de grande pauvreté en France. Les actions des associations et collectifs membres s'organisent selon plusieurs axes, en fonction des réalités et besoins locaux :

- **Support à la vie quotidienne des personnes et accompagnement vers le droit commun** : accompagnement social, professionnel, juridique, psychologique, sanitaire...
- **Accès aux droits** : en lien avec l'hébergement/logement, la scolarisation, l'insertion professionnelle, la médiation avec les structures publiques, la lutte contre les discriminations...

¹ [Etat des lieux des bidonvilles en France métropolitaine, septembre 2021, DIHAL](#)

- **Actions de plaidoyer** : mobilisations politiques pour faire respecter/avancer les droits des personnes en squat et en bidonville. Mobilisations souvent en lien avec la lutte des sans-papiers, des sans-abris et des travailleurs précaires. Ces actions peuvent aussi être juridiques contre les abus et/ou les discriminations de l'administration.
- **Actions de sensibilisation et de communication** : auprès du grand public dans le cadre de réunions publiques, projections de films, formations, occasions festives mais aussi conférences et communiqués de presse.

Selon une **enquête conduite auprès de nos membres en 2021**, les cinq sujets les plus couverts par les membres du CNDH Romeurope sont :

- L'habitat, l'accès à l'hébergement et au logement (71 % des membres)
- L'accès aux droits sociaux (64 %)
- L'éducation (58 %)
- La lutte contre le racisme et les préjugés (51 %)
- La santé (47 %)

Pour 45% de nos membres, la question des personnes en squats et/ou en bidonville et/ou personnes roms **représente 100%** de leurs activités, une chiffre en baisse par rapport à 2019. Pour le reste, la question des personnes en squats et/ou en bidonville et/ou personnes roms **représente une partie** de leurs activités.

➔ [Pour en savoir plus sur les membres du CNDH Romeurope, cliquez ici !](#)

Les nouveaux membres en 2021

- **L'association Ville Hôpital (Avih)** œuvre en Seine et Marne (77) pour promouvoir la santé des populations en situation précaire. Elle est dotée d'une équipe pluridisciplinaire de neuf salariés et quatre bénévoles formés à l'interculturalité. En sus de son accueil sur site, visant à dépasser les obstacles rencontrés par des ménages d'origines diverses dans leur accès aux soins, l'Avih mène des actions « d'aller-vers » dans les bidonvilles, squats et hôtels.
- **Aide et action** assure l'accès à une éducation de qualité pour les populations les plus vulnérables et marginalisées, en particulier les enfants, les filles et les femmes, afin que toutes et tous puissent maîtriser leur propre développement et contribuer à un monde plus pacifique et durable. Depuis 2018, Aide et Action s'est davantage investie en Europe et a centré son travail autour des enjeux et problématiques socioéducatives pour les populations vivant en habitat précaire autour de projets d'accompagnement d'associations locales œuvrant sur le terrain.
- **Habitat alternatif social (HAS)** est une association créée en 2003 qui a pour objet de défendre, par le droit au logement et le droit à la santé, la dignité des personnes fragilisées. Ses activités dans les Bouches du Rhône (13) visent l'accès à l'habitat des populations démunies, ainsi que leur accompagnement global : suivi social accès aux droits et projets économiques. L'association attache une importance majeure à la participation des publics accueillis dans ses services et à leur promotion citoyenne.
- **Le Collectif de soutien aux roms de Roubaix** (59) existe depuis 2010. Il va à la rencontre de rencontre de familles Roms, essentiellement Roumaines et Bulgares, qui vivent sur des terrains et dans des squats. Le collectif accompagne les personnes dans leurs problèmes

administratifs, les inscriptions à l'école, les problèmes de soins... Il agit de concert avec le Collectif solidarité roms de l'agglomération lilloise (déjà membre du CNDH Romeurope) et la Sauvegarde du nord.

- **Le Collectif Stop Expulsion Rosny** s'est constitué dans l'urgence à l'été 2020, lorsque des familles roms ont installé un bidonville rue Raymond-Poincaré à Rosny-sous-Bois (93) et que le maire a diffusé auprès des habitant·es de la ville un courrier injurieux et violemment discriminatoire pour annoncer qu'il demandait à la préfecture de procéder à leur expulsion.
- **Logivar - UDV** a remplacé l'association Romesperance qui elle-même a pris la suite, en 2018, des actions menées par l'association Sichem. L'association finance un poste de médiatrice sociale afin d'accompagner les familles pour qu'elles s'insèrent dans le droit commun (logement, emploi, scolarité et alphabétisation, santé et accompagnement social, médiation de rue, animation d'un espace de médiation de rue). Elle accompagne actuellement une centaine de personnes, enfants compris, à Toulon (83).
- **L'Association de solidarité avec les roms du Pays d'Aix** (Assoropa) est née en 2018. Elle intervient bénévolement sur les terrains, en lien avec les professionnels de l'Addap13 et du département ; elle dialogue avec les pouvoirs publics les collectivités locales et enfin elle contribue à la réalisation de démarches juridiques. Elle est basée à Aix en Provence (13).

→ Pour aller plus loin, rendez-vous sur notre site « [La carte des membres](#) »

6. Fonctionnement et gouvernance

L'assemblée générale s'est réunie une fois, à Marseille en 2021 :

- Election de quatre associations et collectifs dans le collège des membres. Askola, le Collectif Solidarité Roms Lille Métropole, Rencontres Tsiganes, Rom Réussite.
- Approbation des comptes 2020
- Approbation du rapport d'activité 2020
- Approbation du rapport moral

Le conseil d'administration s'est réuni 8 fois en 2021, avec la participation d'administrateurs et d'administratrices venant de Lille, Marseille, d'Angers et d'Ile-de-France. En novembre 2021, le CA s'est réuni pour une **journée de séminaire** de priorisation des actions du CNDH Romeurope à horizon 18 mois (décembre 2021 – mai 2023). Les priorités retenues sont les suivantes :

- **Hébergement / logement** : promotion du « Logement d'abord », fin des hébergements non pérennes et non dignes
- **Droits des femmes** et renforcement de leur pouvoir d'agir
- **Enfance / jeunesse** : protection de l'enfance, scolarisation, insertion professionnelle, soutien à la parentalité...
- **Lutter contre les expulsions** des lieux de vie informels
- **Renforcer l'accès aux droits** des habitant·es de bidonvilles, et lutter contre le non-recours
- **Lutter contre toutes les formes de discrimination**, l'ostracisme et le racisme que peuvent vivre les habitant·es de bidonvilles, et au premier chef l'antitsiganisme

Composition du conseil d'administration pour l'année 2021

DANS LE COLLEGE DES MEMBRES FONDATEURS :

- o **Asav** : Laurent El Ghazi
- o **Fnasat-Gens du voyage** : Stéphane Lévêque
- o **Hors la Rue** : Aurélie de Gorostazu
- o **La Cimade** : Steve Irakoze. Suppléante : Lise Faron
- o **Ligue des Droits de l'Homme** : Bernard Eynaud. Suppléant : Malik Salemkour
- o **Médecins du Monde** : Orane Lamas. Suppléant : Yannick Le Bihan
- o **Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)** : Marie-Geneviève Guesdon
- o **Secours Catholique** : Claire Sabah

DANS LE COLLEGE DES MEMBRES :

- o **Acina** : Nino Alkhakatsi. Suppléante : Aurore Krizoua
- o **Askola** : Lucile Touchard.
- o **Collectif Romeurope Antony** : François Rivet. Suppléante : Anne-Isabelle Goumillout
- o **Collectif Solidarité Roms Lille Métropole** : Dominique Plancke
- o **Eurrom** : Leonard Velicu
- o **Rencontres Tsiganes** : Caroline Godard. Suppléant : Jean-Pierre Perrin
- o **Rom Réussite** : Liliana Hristache. Suppléant : Dan Dragoi

COMPOSITION DU BUREAU :

- o **Présidente** : Claire Sabah
- o **Vice-président** : Dominique Plancke
- o **Secrétaire** : Liliana Hristache
- o **Trésorier** : Bernard Eynaud

7. L'équipe du CNDH Romeurope, « la coordination »

La coordination a pour mission d'apporter un appui technique aux acteurs du CNDH Romeurope, dans l'objectif d'animer le réseau et de favoriser l'émergence d'initiatives concertées pour l'accès aux droits des habitant·es de bidonvilles et squats et pour la lutte contre les discriminations. Elle n'a pas vocation à définir ou à piloter les actions des membres du collectif. Les salariées de la coordination contribuent aux activités d'observatoire et de plaidoyer du CNDH Romeurope. La coordination prépare les ordres du jour du Conseil d'administration auquel elle participe et rend compte de son activité. Les salariées de la coordination peuvent représenter le CNDH Romeurope auprès de différentes institutions et instances à la demande du Conseil d'administration.

- **Anina Ciuciu**, chargée de la campagne #EcolePourTous jusqu'au 31 décembre 2021
- **Lila Cherief**, juriste et chargée d'études depuis janvier 2020
- **Anthony Ikni**, délégué général depuis novembre 2020

- **Estelle Ribes**, chargée d'animation de réseau depuis janvier 2021
- **Morgane Mercier**, stagiaire depuis septembre 2021.

Au début de l'année 2021, **Estelle Ribes** a rejoint le CNDH Romeurope en tant que nouvelle chargée d'animation du réseau, nous lui souhaitons la bienvenue au sein du Collectif !

En 2021, le CNDH Romeurope a poursuivi et conclu le portage du projet #EcolePourTous, avec **Anina Ciuciu** comme coordinatrice du collectif et de sa campagne. Un énorme bravo à elle pour son travail acharné, au service d'une meilleure scolarisation des enfants précaires en France.

→ Plus d'infos sur les combats d'École Pour Tous sur www.ecolepourtous.org

II. LES ACTIONS DU CNDH ROMEUROPE EN 2021

Cette année a une fois de plus été marquée par la crise sanitaire générée par le Covid-19, mais dans des proportions tout à fait différentes de l'année 2020. La France a connu malgré tout de nouveaux confinements, plusieurs regains épidémiques et bien sûr une campagne nationale de vaccination anti-Covid. Et le Collectif a su s'adapter et saisir ces nouveaux sujets, afin de les questionner et de capitaliser sur les retombées de ses membres.

Certains sujets qui avaient émergé en 2020 ont continué à être présents : financements de chèques services par les associations pour parer aux difficultés liées à l'alimentation et à l'hygiène, poursuite des installations d'accès à l'eau (Lille, Nantes, Toulouse...), montée en puissance des activités de médiation scolaire et en santé...

Les activités plus « classiques » du CNDH Romeurope ont elles progressivement repris en présentiel, comme les Rencontres nationales, et notamment à partir du second semestre de l'année 2021. Ce qui témoigne de l'importance pour les militant·es, bénévoles et salarié·es de se retrouver « en vrai » après une année 2020 particulièrement intense et marquée par la pandémie.

1. Animation de réseau et appui aux membres

A) Rencontres nationales

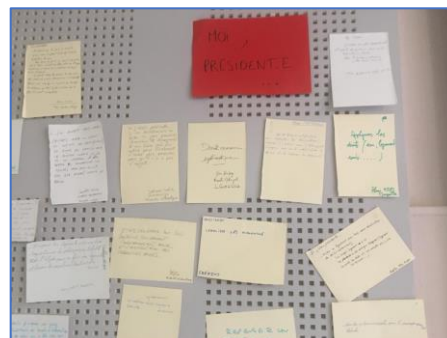
Deux fois par an, le CNDH Romeurope organise des Rencontres nationales. Temps forts de l'animation du réseau du collectif, ces réunions sont le lieu de rencontre des membres du CNDH Romeurope partout en France. Les rencontres nationales ont pour objectif d'échanger sur les expériences vécues par les membres et de les mutualiser. C'est aussi le lieu de débats plus globaux, de prises d'orientation politique, de questionnements également internes au collectif

en termes de fonctionnement. Ce moment sert aussi à la coordination de présenter les actions en cours et à venir du CNDH Romeurope.

Construites comme des moments de travail privilégié, les rencontres nationales font l'objet d'un compte-rendu exhaustif envoyé à l'ensemble des membres du Collectif.

● Rencontre nationale de Marseille

Plus de 80 personnes représentant plus de 30 associations étaient présentes aux Rencontres nationales du CNDH Romeurope qui se sont déroulées les 4 et 5 septembre 2021 à Marseille ! Ces rencontres ont permis de réunir les acteurs associatifs et partenaires de notre réseau sur



la thématique de la **résorption des squats et bidonvilles** avec l'idée qu'il s'agit non pas de résorber les sites mais avant tout les situations de précarité des personnes concernées.

Elles ont été l'occasion de revenir sur les enjeux, les bonnes pratiques et les outils d'accompagnement pour s'impliquer dans une stratégie de résorption avec les acteurs du territoire. Elles ont notamment accueilli une table ronde avec les acteurs institutionnels, associatifs et politiques marseillais et trois ateliers sur :

- la mobilisation du parc public et privé pour favoriser l'hébergement et le logement en ville
- l'exemple des conventions d'occupation collectives
- l'adaptation de l'accompagnement en fonction des différents stades de la résorption

Ces rencontres ont également permis de faire émerger une réflexion commune sur l'**élaboration d'un outil de plaidoyer** dans le cadre des différentes échéances électorales de 2022.

● Rencontre nationale de Lille

Le 11 décembre 2021, le CNDH Romeurope a réuni à Lille plus de 90 personnes, sur la thématique de la mobilisation et le pouvoir d'agir des premiers et premières concernées !

Elle a permis de donner la parole aux personnes expérimentant directement les injustices et la marginalisation et de mettre en avant des luttes menées par les personnes concernées, apportant une réflexion sur l'importance et les enjeux de l'auto-organisation politique pour réclamer des changements.

La journée a débuté par une séance plénière sur



l'émergence des luttes pour et par les pairs, rythmée par les interventions du [collectif des femmes d'Hellemmes-Ronchin](#), la [Voix des Roms](#) et du collectif [École pour tous](#).

Trois ateliers ont été organisés l'après-midi sur :

- La participation des personnes concernées dans les actions associatives
- La transformation des associations avec les personnes concernées et l'importance des travailleur·ses pairs
- L'organisation collective (ou *community organizing*)

Notre rencontre s'est clôturée par une conférence/performance artistique du projet "Dukleben", mené avec les habitant·es d'un bidonville situé en Seine-Saint-Denis par le collectif des [Allumeur·es](#).

La thématique de cette journée s'inscrit dans une réflexion profonde entamée au sein du CNDH Romeurope sur la place des personnes concernées et sur le rôle des acteurs alliés dans les luttes sociales, initiée il y a plusieurs années (Rencontre nationale de Bordeaux en 2018).

B) Le lien avec le terrain et les membres

o [Lille \(janvier 2021\)](#)

- Réunion avec le Collectif de solidarité roms Lille Métropole et du Collectif Solidarités Rom de Roubaix
- Visites des terrains à Lille avec Dominique Plancke, Mireille Labrousche et Bertrand Verfaillie

o [Déplacements / réunions en Ile-de-France](#)

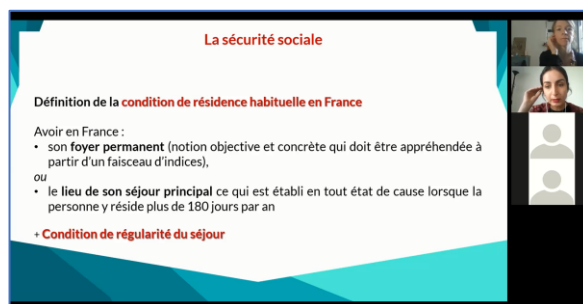
- Expulsion illégale à Rosny-Sous-Bois – juin 2021
- Montreuil : rencontre avec Liliana Hristache, de l'association Rom réussite et visite de deux terrains (février 2021) et enregistrement d'une émission sur les cultures romani avec AJ+ (décembre 2021)
- Rencontre avec des élu·es à Méry-sur-Oise
- Co-coordination de l'inter-asso bidonville 93
- Animation de l'inter-asso 94
- Participation à la journée « portes ouvertes » du Mesnil (93), un centre d'hébergement par l'association les enfants du canal
- Participation à la journée mal-logement de la Fondation Abbé Pierre
- Points avec certaines associations membres pour faire des remontées sur les difficultés liées à l'accès aux droits dans leurs territoires (Acina antenne 95, Acina antenne 93, CASO de Médecins du Monde 93)
- Animation d'une formation au sujet des expulsions, et de l'amélioration des conditions de vie dans les lieux de vie informels auprès des jeunes en service civique de Rom'civic

C) Appui aux membres, capitalisation et formations

Formations : montée en compétences des membres

Les formations socle du CNDH Romeurope ont également repris, pour la première fois en **distanciel**, au premier semestre. Entre avril et mai 2021, **37 personnes** ont ainsi pu être formées sur les thématiques suivantes :

- Cadre juridique autour des expulsions
- Accès aux droits sociaux (AME, APL...)
- Droit au séjour



En mars 2021, la juriste de la coordination a effectué une formation en distanciel sur l'amélioration des conditions de vie dans les lieux de vie informels auprès des médiatrices en santé du programme national de médiation en santé.

Mais les formations ont également repris en **présentiel** :

- En juin 2021, deux salariées de la coordination ont formé une cohorte de volontaires en services de l'association **Les enfants du Canal** (programme Rom'civic)
- En mars 2021, la juriste de la coordination s'est rendue à Toulouse pour une formation des personnels éducatif PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), à la demande de la Fnasat

Capitalisation des expériences



Accès à l'eau

En 2020, les différentes expériences de terrain avaient permis au CNDH Romeurope de découvrir un nouvel écosystème et des partenaires fiables de travail, par le biais du groupe de travail EHA (eau, assainissement et hygiène), des remontées de terrain et des partenariats au niveau local entre ses membres et Solidarités International.

Cette collaboration continue de porter ses fruits en 2021, avec la parution d'un [rapport juridique et technique](#) (publié par Action contre la faim et Solidarités International) auquel nous avons grandement contribué.

Nous continuons également de diffuser au réseau des membres des **outils techniques** sur le raccordement à l'eau des personnes vivant en squat et bidonville, ou d'intervenir sur ce sujet auprès de nos partenaires :

- ➔ Retrouvez les [outils publiés](#) par la Dihal et Solidarités International en 2021
- ➔ Retrouvez le webinaire « [Un très inégal accès à l'eau](#) » sur la page Facebook de la Coalition Eau, en présence la juriste du CNDH Romeurope

Dans le cadre d'une action inter-associative militant pour la mise en place de bains-douches dans la ville de Saint-Denis (93), la chargée d'animation de réseau a été interviewée par la LDH. [Retrouvez le podcast ici !](#)

AME

Depuis 2019, des modifications des règles applicables à l'Aide médicale de l'État (AME) ont été annoncées par le gouvernement :

- Condition d'ancienneté de trois mois de séjour en situation irrégulière en France, et non plus une ancienneté de trois mois en séjour simple.
- Premières demandes déposées physiquement, par le demandeur, auprès d'un organisme d'assurance maladie. Seules les premières demandes d'AME sont concernées par cette mesure. Ne sont pas considérés comme des premières demandes les dossiers déposés dans les deux ans suivant le dépôt d'un précédent dossier de demande d'AME.
- Réduction du panier de soin

A la fin de l'année 2021, nous avons souhaité faire un point avec les associations membres du CNDH Romeurope sur les changements induits par cette nouvelle réforme, et les pratiques constatées dans les villes concernant l'accès à l'AME en général, et à l'accueil dans les CPAM :

- ➔ Comment est évalué le critère de de non-régularité de séjour pour les européens ?
- ➔ Les premières demandes d'AME doivent-elle obligatoirement être déposées en physique ?

Les résultats du questionnaire seront diffusés en 2022 et utilisées dans le cadre du plaidoyer que nous portons, entre autres, avec le Collectif « droits sociaux ».

Mutualisation de l'information avec les avocat-es

La crise sanitaire a rendu encore plus complexe la vie en bidonville et en squat. Si quelques décisions sont venues améliorer provisoirement l'accès aux droits fondamentaux de certains habitant-es, les expulsions et évacuations se sont malheureusement poursuivies.

Par ailleurs, on constate une **multiplication des décisions sans base légale** ou dont les bases avancées semblent contestables. Le droit est plus que jamais nécessaire afin de ne pas ajouter de l'injustice à la précarité dans laquelle doivent vivre les personnes contraintes d'habiter en squat ou en bidonville.

Dans la lignée des tables rondes, séminaires et formations organisées depuis 10 ans, à l'initiative initiale du réseau Jurislogement, le Collectif **Droits des habitants de terrains et de squats (DOTS)** vise à faire valoir les droits des habitant-es en participant à la formation, à l'outillage et à la mobilisation des professionnel·les du droit et du monde associatif.

En **mars 2021**, le CNDH Romeurope, la Fondation Abbé Pierre, Médecins du Monde ont organisé une matinée de réflexion collective avec les avocat-es et juristes d'association mobilisé-es dans les contentieux relatifs aux expulsions de terrains et de squats. Ce **webinaire en ligne**, auquel ont participé **50 avocat-es** et juristes a permis d'échanger sur :

- ➔ Le contentieux en matière d'accès aux besoins essentiels
- ➔ Contester les expulsions sans base légale ou bases contestables

Un compte-rendu de ces échanges précieux sera publié en 2022.

Réseau national de la médiation scolaire

Le vendredi 2 juillet 2021 s'est tenue à Paris la rencontre entre médiateurs et médiatrices scolaires avec près de 60 participant·es venues de toute la France ! Cette journée, co-organisée par le CNDH Romeurope, Aide et Action, Askola, CLASSES, le Next Level, Rencontre nous et UNICEF France a eu pour objectif de :

- permettre aux médiateurs et médiatrices scolaires d'échanger sur les problématiques rencontrées, les bonnes pratiques observées sur le terrain et avoir une visibilité sur toutes les actions de médiation scolaire en France
- documenter l'apport décisif de la médiation scolaire pour l'accès à la scolarisation et faire du lien autour des problématiques liées à l'école.
- recenser les besoins en termes de formation, de capitalisation et retours d'expériences pour permettre de développer la cohésion et la mise en lien entre médiateur·trices scolaires.

Loin d'être une initiative isolée, cette journée fait suite à la journée co-organisée par le CNDH Romeurope en juillet 2019 ([voir le recueil de projets ici](#)) et marque le début d'une belle et fructueuse aventure inter-associative.



Club des collectivités engagées

2021 a été une année déterminante dans le rapport que le CNDH Romeurope entretient avec les élus locaux. Après une tentative à la fin des années 2000 (appel des élus locaux en 2009), le CNDH Romeurope a réinvesti ce sujet à l'occasion des **élections municipales en 2020**, notamment via la publication d'un rapport « [Les élus locaux face à la résorption des bidonvilles et des squats](#) » (octobre 2019).

La coordination de Romeurope a décidé d'avancer sur ce sujet de manière exploratoire, en créant un **Club des collectivités engagées** autour d'un noyau dur de quelques dizaines de collectivités locales (villes, métropoles, départements...), en ciblant dans un premier temps les collectivités volontaristes.

Ce club a pour objectifs :

- D'animer des temps d'échanges, de réflexion et de partage de l'informations sur des thématiques précises (scolarisation, foncier, accès à l'eau etc.) avec l'appui et l'intervention de partenaires du CNDH Romeurope spécialisés sur chaque sujet abordé
- De partager des outils pour appuyer les actions des collectivités (bonnes pratiques, difficultés rencontrées, outils juridiques...)

- De relayer les pratiques et volontés exprimées et développer la mise en lien avec les associations membres du CNDH Romeurope sur chaque territoire afin d'améliorer et accélérer des processus de résorption « par le haut »

Il rassemble des collectivités telles que Nantes métropole, Marseille, Bordeaux, Lyon, Villeurbanne... Un remerciement tout particulier à l'Association nationale des villes et territoires accueillants (Anvita) pour son appui opérationnel dans la création de cette initiative. Le Club s'est réuni à deux reprises en 2021. Une véritable montée en puissance est prévue pour l'année 2022. A terme, il est prévu que ce Club se réunisse une fois par an en présentiel, le temps d'une journée, afin de lancer une dynamique entre les élu·es.

Création d'outils

- Une [foire aux questions](#) sur le droit au séjour
- Un [bilan du premier confinement](#) (mars – mai 2020)
- Une fiche pratique « [agir et se mobiliser face à une procédure d'expulsion](#) »
- Une note de décryptage sur les [amendes forfaitaires délictuelles](#)
- Une fiche pratique « [mobilisation du foncier vacant](#) »

Appui aux saisines du Défenseur des Droits

En 2021, deux saisines ont été envoyées au Défenseur des droits :

- Une saisine sur des pratiques abusives de la CAF concernant l'interprétation du droit au séjour (en lien avec le Collectif solidarité roms de Lille et l'association William Penn)
- Une saisine relative à des manquements de la part de la préfecture de Seine-Saint-Denis et de la mairie de Rosny-sous-Bois à la suite d'une agression de personnes roms, sur un bidonville de la commune (en lien avec la délégation de Seine-Saint-Denis du Secours Catholique et le Collectif Stop Expulsion Rosny)

D) Renforcement du pouvoir d'agir des premiers et premières concernées

Organisation collective (« community organizing »)

A l'automne 2020, le CNDH Romeurope a envoyé un **questionnaire** à l'attention de ses membres concernant la pratique de **l'organisation collective** (« *community organizing* ») afin de les sonder sur leur compréhension théorique et pratique de ce concept qui fait la part belle aux premiers concernés. Il s'agissait là d'une première étape afin de construire progressivement un programme de formations pour plusieurs membres de Romeurope : un accompagnement poussé avec une ou une formatrice spécialiste des dynamiques collectives. L'objectif était double : **soutenir les luttes des premiers concernés** et autonomiser petit à petit les collectifs et associations membres de Romeurope. Un des résultats attendus de ce projet est également de

former l'équipe de coordination (via une salariée) à la pratique de l'organisation collective, afin **d'être de meilleurs alliés des premiers concernés** et de les soutenir efficacement dans leur combat pour la dignité.

Le 28 et 29 août 2021, les associations membres du CNDH Romeurope ayant répondues à l'appel à candidatures **du projet de formation et d'accompagnement à l'organisation collective** ont participé à un premier weekend de formation théorique, animé par **Tara Dickman**, formatrice au sein de l'association "Le Next level" !

Lors de cette formation, plusieurs points ont été abordés via des outils permettant une vraie introspection à la fois individuelle et collective sur les pratiques d'accompagnement. Le week-end de formation s'est animé autour de plusieurs temps :



- Une introduction sur le sens et la méthodologie de l'organisation collective
- Des animations permettant de s'interroger sur son parcours, sa posture, les intérêts et les atouts de chacun-e pour s'engager ou accompagner une lutte
- Un partage de réflexions sur les objectifs de chacune des associations pour accompagner des luttes en tant qu'allié-e

Des sessions d'accompagnement individuel pour les associations inscrites dans le projet (**Acina, Médecins du Monde à Bordeaux, École ici et maintenant !**) ainsi que des formations collectives auront lieu chaque mois de façon alternée.

L'accompagnement théorique et de terrain proposé par Romeurope vise à soutenir les initiatives et les actions des associations afin de réinterroger les pratiques et renforcer les pouvoir d'agir des premier·e·s concerné·e·s accompagn·e·s (les habitant·es de squats et bidonvilles ou qui ont connu un parcours de vie dans ces lieux). Des échanges seront organisés régulièrement sur le sujet avec tous les membres du CNDH Romeurope afin de partager les bonnes pratiques et échanger sur la méthodologie de l'organisation collective !

Vie statutaire

La participation de premiers et premières concernées (actuels ou ex-habitant·es de bidonville) doit également se matérialiser en interne, au sein de nos instances. Nous estimons en effet que la construction d'un plaidoyer efficace doit se baser sur une expertise d'usage (le vécu des habitant·es de bidonville, l'expérience des bénévoles au plus près du terrain...) et une expertise associative.

Fort de ce croisement entre structures militantes, collectifs terrains et de la connaissance des premiers concernés, le CNDH Romeurope s'illustre par la richesse de son expertise et de ses recommandations. En 2021, deux personnes « premiers concernés » font partie de nos instances, dont une au Bureau de l'association en tant que secrétaire.

En 2022, nous accentuerons nos réflexions sur le sujet de la participation, en lien avec notre CA et nos membres.

2. La fonction d'Observatoire

A) Observatoire du terrain et des politiques nationales

Grâce à ses membres partout en France, le CNDH Romeurope porte une vision territoriale de la situation des personnes vivant en bidonvilles et squats, un ancrage local qui lui permet de dénoncer les abus et les discriminations récurrentes dont sont victimes les citoyens européens qui se disent « Roms » et vivant en bidonvilles et squats.

L'observatoire repose sur :

- Une veille médiatique
- Une veille législative et jurisprudentielle
- Une étude des dispositifs et projets en cours
- Des échanges avec des acteurs de terrain et des personnes concernées, qui ont pour objectif d'obtenir des retours d'expérience et des données qualitatives sur différents sujets ou projets

Cette observation nourrit le discours et les contributions écrites du CNDH Romeurope lorsqu'elle s'adresse aux médias, partenaires associatifs et institutions (DIHAL, parlementaires, ministères, Commission nationale consultative des droits de l'homme, Défenseure des Droits, ECRI...).

⇒ Observatoire lié aux effets du Covid-19

Afin de tirer tous les enseignements, le CNDH Romeurope a [publié un document le 17 mars 2021](#), à l'occasion du premier anniversaire du premier confinement.

Le CNDH Romeurope a recensé les effets du premier confinement : les principales difficultés rencontrées par les personnes vivant en squats et bidonvilles mais aussi par les bénévoles et professionnels de terrain, ainsi que les manquements et les bonnes pratiques opérées par les acteurs publics et associatifs des territoires d'action : accès à l'eau, aide alimentaire, médiation en santé, amendes... L'occasion de mettre en lumière quelques préconisations pour le futur afin de faire face, au mieux, aux crises sanitaires dans les lieux de vie informels.

⇒ Observatoire des entraves au droit

Depuis quelques années, le CNDH Romeurope a mis en place un outil de suivi interne pour recenser tous les blocages, entraves au droit, cas avérés de discrimination sur un nombre de domaines très vaste :

- Droit au compte
- Violences policières
- Prestations sociales
- Discriminations, agressions physiques
- Domiciliation
- Refus de scolarisation des enfants
- Sorties sèches d'hébergement
- Accès aux soins

Cet Observatoire global est complété par les fameux Zoom mensuels, qui nous permettent de prendre en continu la température des assos membres et de construire des recommandations en phase avec le terrain.

B) Observatoire des expulsions de lieux de vie informels

Comme en 2020, le CNDH a continué à coordonner l'**Observatoire inter-associatif des expulsions de lieux de vie informels** avec Médecins du monde, la Ligue des droits de l'homme, la Fondation Abbé Pierre, la FNASAT, la Plateforme des soutiens aux migrants, Human Rights Observers et l'ANGVC.

Dans son nouveau rapport annuel, publié le 16 novembre 2021, l'observatoire des expulsions a recensé **1 330 expulsions** du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021, en France métropolitaine.

Cette année est marquée par une **hausse des expulsions de 23%** par rapport aux chiffres de 2019-2020. Les villes du Calais (Calais, Marck, Coquelles) et Grande Synthe, ainsi que les départements de Gironde et l'Ile-de-France sont des territoires particulièrement concernés par les expulsions de lieux de vie informels.

Si se faire expulser de son habitation constitue déjà une violence en soi, certaines expulsions le sont encore davantage, notamment du fait du comportement des forces de l'ordre à l'égard des personnes expulsées. Par ailleurs, la grande majorité des expulsions ne sont pas anticipées par un diagnostic social, et ne permettent pas de prendre en compte les situations de vie des personnes. En effet, **dans 91% des expulsions recensées, aucune proposition d'hébergement ou de relogement n'a été faite aux personnes expulsées.**



- Les villes du Calais (Calais, Marck, Coquelles) et de Grande-Synthe sont surreprésentées par la fréquence des expulsions, ces territoires représentant à eux-seuls **77%** des expulsions signalées pour l'ensemble du territoire métropolitain, soit 1024 expulsions. Les lieux de vie sont expulsés et réoccupés de manière cyclique, certains lieux ont ainsi été expulsés des centaines de fois au cours de cette année. Cette stratégie des pouvoirs publics constitue un **véritable harcèlement des personnes** vivant dans ces lieux de vie, celles-ci ayant pu connaître des dizaines d'expulsions dans la même année.
- En dehors de Calais et Grande-Synthe, nous notons une présence plus importante de certaines nationalités : Roumaine, Bulgare, Albanaise, Moldave, Ukrainienne notamment. Dans ces pays, les **communautés Roms** représentent une part importante des citoyens et subissent un racisme et une discrimination extrêmement forts. S'ils ne constituent pas la totalité des habitants des squats et des bidonvilles, loin s'en faut, il est important de noter qu'ils y sont représentés de façon significative. Le rejet, le racisme et la discrimination est donc une vraie réalité en France aussi pour les communautés roms, impactées de manière démesurée par le mal-logement et les expulsions. Sur les 306 expulsions signalées en dehors des villes du Calais et de Grande-Synthe, 106 ont visé des lieux de vie occupés par des personnes roms ou perçues comme telles, soit 34% des expulsions.

- Dans **71,5% des expulsions**, les **biens des personnes** (affaires, meubles etc.) expulsées sont détruits ou confisqués. Pourtant, les biens lors d'une expulsion sont censés être protégés : un inventaire doit en être fait par l'huissier et ils doivent être stockés dans un local pour que les personnes expulsées puissent les retirer. Les biens saisis peuvent également être des documents d'identité et/ou administratifs, pourtant censés bénéficier d'une protection particulière. En effet, ces derniers ne doivent pas être emballés et transportés comme les autres biens, et l'huissier a l'obligation de les placer sous enveloppe scellée et de les conserver pendant deux ans.

Ces chiffres et les constats du rapport ont été présentés par les associations impliquées devant plusieurs instances : la DIHAL, le ministère de l'Intérieur, la Défenseure des droits et la CNCDH. Un mot d'ordre pour ces rendez-vous de plaidoyer : il est urgent de sortir de cette politique d'expulsion, inefficace depuis des années, et qui ne permet ni la disparition des lieux de vie informels, ni la précarité des personnes y habitant !

A la suite de notre conférence de presse de présentation, plusieurs médias ont publié des articles citant le rapport de notre Observatoire : découvrez les articles accessibles de [20 minutes](#) et [des Echos](#) !

Pour plus d'informations sur l'Observatoire ou pour (re)découvrir les rapports passés, rendez-vous sur le site dédié : [Retrouvez le rapport 2021 de l'observatoire](#)

C) Expulsions : veille jurisprudentielle

La veille jurisprudentielle du CNDH Romeurope, grâce aux décisions envoyées par ses membres, ainsi que la veille législative permettent de développer une connaissance fine au sujet des expulsions, et de transmettre les éléments essentiels aux membres pour leur travail sur le terrain. Le CNDH Romeurope décortique et vulgarise les décisions de justice et les diffuse par email à ses membres et ses partenaires (associations, institutions, professionnels du droit...) Par ailleurs, grâce à ses connaissances, le CNDH répond également aux sollicitations locales au sujet des expulsions, notamment quand certaines situations sont bloquées.

Ces données sont conservées pour être restituées dans nos rapports, mais contribuent également notamment à abonder un recueil de jurisprudence sur le contentieux lié aux occupations de terrain et de squat, qui recueille déjà de nombreuses décisions de justice sur le droit au logement en général : <https://www.jurislogement.org/category/veille-jurisprudentielle/>

Avec le **collectif Droits des habitant·es de terrains et de squats (DOTS)**, le CNDH Romeurope contribue à la mise à jour d'un recueil de jurisprudences, concernant les contentieux d'expulsion de terrains, bidonvilles ou squats et des droits des personnes contraintes de s'installer dans ces habitats précaires. La première version de ce document avait été réalisée par le GISTI en 2014, puis actualisé en 2019. La prochaine édition sera publiée en 2022 !

L'objectif est de fournir à celles et ceux qui conseillent, accompagnent et défendent ces habitant·e·s l'information la plus fiable possible sur l'état actuel de la jurisprudence, mais aussi de mettre en valeur des outils juridiques encore peu ou pas exploités.



D) Observatoire des incendies

D'après une veille médiatique effectuée au sein de la coordination. Au moins 22 incendies se sont déclarés dans des bidonvilles ou squats en 2021, faisant au moins 2 décès.

3. Plaidoyer, communication et sensibilisation

Les **activités de plaidoyer** sont essentielles pour diffuser le travail d'observatoire ainsi que les recommandations du CNDH Romeurope. Les actions de plaidoyer peuvent prendre plusieurs formes : participation à des groupes de travail, rédaction de notes, rendez-vous avec des représentant·es de l'État ou des élu·es, propositions d'amendement au Parlement, interpellations publiques de décideurs, interviews données à la presse...

Pour le plaidoyer local, un appui aux membres sous forme de conseil et d'élaboration de stratégie d'interpellation est fourni sur demande, **les associations et collectifs locaux restant les plus pertinents pour établir un dialogue avec les autorités locales.**

La **communication externe** permet d'alerter le **grand public** sur la question des personnes vivant en squats et en bidonvilles en France, réalité encore méconnue et sujette à beaucoup de fantasmes et de préjugés. C'est aussi en informant l'opinion publique que les changements politiques pourront être provoqués afin d'avancer vers un respect des droits fondamentaux pour toutes et tous.

A) Plaidoyer national

POLITIQUE GLOBALE DE RESORPTION DES BIDONVILLES

➤ Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)

Depuis la circulaire du 26 août 2012, le CNDH Romeurope participe activement aux différents travaux mis en place par la DIHAL, qui a la responsabilité de l'animation nationale de la politique publique concernant les bidonvilles et squats.

Le CNDH Romeurope répercute auprès de ses membres les informations délivrées par la DIHAL et fait remonter des éléments sur la situation de terrain en France ainsi que des recommandations et revendications. **Le Collectif ne manque pas d'exprimer, publiquement si nécessaire, ses éventuels désaccords tant sur les politiques conduites que sur les pratiques observées sur le terrain à travers les remontées de ses membres.** Il valorise aussi, auprès de ses membres, sur les réseaux sociaux ou dans ses rapports, les expériences réussies et positives sur le territoire.

En 2021, le CNDH Romeurope a travaillé avec la DiHal autour de différents sujets : stratégie français d'inclusion des roms, sensibilisation des habitant·es de squats et bidonvilles à la vaccination anti-covid, formation des médiateurs scolaires, entraves à la scolarité, insertion professionnelle, accès à la justice, lutte contre l'antitsiganisme.

Le CNDH Romeurope a participé le 12 octobre 2021 à la **Commission nationale de Résorption des bidonvilles**, instance qui ne s'était pas réunie depuis un an et demi.

Le CNDH Romeurope, en lien avec les associations membres du Réseau national de la médiation scolaire, a échangé de manière continue avec la DIHAL autour de la formation de la [trentaine de postes de médiateurs et médiatrices scolaires](#) dans toute la France.

Nous nous sommes fait le relais auprès de nos membres des différentes réunions et **webinaires** organisés par la DiHal : éducation, accès à l'eau...

➤ **Ministère du Logement et Premier ministre**

Au cours de l'été 2021, le CNDH Romeurope, en sa qualité de coordinateur de l'Observatoire des expulsions, a alerté régulièrement le Ministère sur la situation globale des habitant·e·s des squats et bidonvilles.

Le 13 octobre 2021, le Collectif des Associations unies, à l'initiative de Romeurope, a souhaité interpeller le **Premier Ministre** sur leur profonde inquiétude quant à l'application territoriale de la politique de résorption des bidonvilles. Face à un constat extrêmement préoccupant, le CAU a demandé la réaffirmation auprès des autorités locales concernées de l'instruction interministérielle du 25 janvier 2018 avec un moratoire sur les expulsions de lieux de vie informels sans solution alternative réellement adaptée.

[Ce courrier](#) est depuis resté sans réponse, malgré la multiplication du nombre de lieux de vie expulsés.

➤ **Commission d'enquête parlementaire sur les migrations**

Depuis 2019, cinq associations (Médecins du Monde, Amnesty International, La Cimade, Médecins sans frontières et le Secours Catholique) ont entrepris des démarches auprès de différents groupes parlementaires afin que soit créée une **commission d'enquête** sur les droits fondamentaux des personnes migrantes aux frontières françaises.

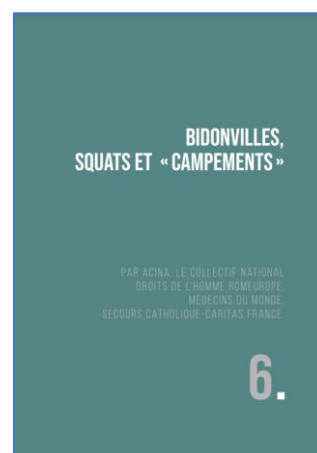
En mai 2021, celle-ci a finalement été créée à l'Assemblée nationale et portait sur « les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France ».

⚠ Une commission d'enquête est un instrument de contrôle de l'action du gouvernement sur des faits déterminés, sur la gestion des services publics ou des entreprises nationales. Ses conclusions peuvent infléchir l'action du gouvernement et peut entraîner des conséquences judiciaires suite aux travaux menés.

Les associations mentionnées ci-dessus ont également organisé un séminaire en décembre 2021 « Migrations : d'une commission d'enquête à des politiques respectueuses des droits fondamentaux », en présence des député-es de la Commission d'enquête sur les migrations.

Dans le cadre de cette commission, le CNDH Romeurope, Médecins du Monde, le Secours Catholique-Caritas France et Acina, ont contribué aux travaux de la commission, en rendant une [note thématique](#) concernant la situation en 2021 des bidonvilles et squats.

- ➔ Retrouvez le [rapport](#) de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale
- ➔ Lire la [note thématique](#) co-rédigée par Romeurope sur les bidonvilles, squats et « campements »



PROTECTION DE L'ENFANCE ET MARAUDES MIXTES

En 2021, les travaux du groupe « enfance sans domicile » ont été relancés, sous l'impulsion d'UNICEF France. Ce groupe de travail se situe à la croisée des sujets « droits de l'enfant » et mal-logement, ce qui ouvre un vaste éventail de sujets : maraudes mixtes, Garantie européenne pour l'enfance, santé mentale des enfants suite à des expulsions de lieux de vie informels, médiation scolaire...

En 2022, le CNDH Romeurope sera mobilisé pour faire vivre ce collectif informel d'autant plus que ce sujet a été plébiscité par le Conseil d'administration comme une priorité pour la période décembre 2021 – juin 2023.

SCOLARISATION

Suite à la parution du [décret n° 2020-811](#) du 29 juin 2020, la priorité depuis lors du CNDH Romeurope (et bien sûr de ses membres engagés pour une meilleure scolarisation des enfants vivant en squat et bidonville) est de faire connaître ce décret au plus grand nombre : pouvoirs publics, mairies, techniciens, associations du champ éducatif.

Même si des refus d'inscription des enfants continuent à perdurer, nous disposons dorénavant d'un outil juridique, qui peut être présenté devant les personnels en mairie ou utilisés – en dernier recours – devant les juridictions.

Un exemple d'une telle utilisation : le 9 décembre 2021, le Tribunal administratif de Melun a enjoint une mairie à inscrire les enfants concernés sur la liste scolaire de la commune, au plus tard le 14 décembre 2021. Il a accompagné cette injonction d'une astreinte de 100 euros par jour de retard.

Une source de satisfaction en 2021 : la parution du guide [Atout'scol](#) créé par la **Dihal** (en lien avec l'Andev et Unicef France) pour sensibiliser et apporter des outils aux élus locaux aux défis et enjeux de la scolarisation des enfants en situation de grande précarité, et pour contribuer à lever les freins à l'accès à l'école. Ce document, précis et pratique, aborde sans restriction l'ensemble des domaines concernés, y compris les risques de discrimination, notamment quand ils s'exercent sur les aspects peu visibles, telle que la situation économique des parents.

Une autre inquiétude en 2021 a porté sur la **continuité de l'enseignement scolaire** pendant les périodes de confinement. Certaines de nos associations, qui assurent un soutien voire de la médiation scolaire, nous ont fait part de difficultés à obtenir des auto-test gratuitement de la part des pharmacies (ce qui était prévu par le protocole sanitaire de l'Éducation nationale). Ce « deux poids, deux mesures » à la fin de l'année 2021 a fortement entravé les actions des associations. Le Covid a donc continué à produire des effets tout au long de l'année 2021.



HABITAT ET EXPULSIONS

Comme tous les ans depuis beaucoup trop d'années, le CNDH Romeurope s'est opposé vivement aux expulsions de bidonvilles et squats qui ne sont pas suivies de solutions dignes, durables et adaptées aux choix des personnes expulsées. **Nous avons continué à visibiliser ces expulsions, toujours trop nombreuses.**

- Pour en savoir plus : cf. supra « **L'observatoire des expulsions de lieux de vie informels** » et www.observatoiredesexpulsions.org

A la demande de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (**Feantsa**), nous avons rédigé un article en anglais intitulée « *Wandering: the main proposals from public authorities for Roma people after an eviction* » (Retour à l'errance : la principale proposition des pouvoirs publics pour les Roms après une expulsion).

➔ Retrouvez [cet article sur le site internet](#) de la Feantsa !

➤ Collectif des associations unies

En 2021, le CNDH Romeurope s'est encore rapproché du **Collectif des associations unies** (CAU, dont il est membre depuis 2016) afin de porter la voix des personnes en bidonvilles. Que ce soit à travers des groupes de travail, des réunions plénières, des conférences de presse, des remontées de terrain, l'appui à la rédaction de documents collectifs, nous avons partout cherché à objectiver la situation des habitant·e·s de squats et bidonvilles, particulièrement impactés par la crise sanitaire et économique.

En juillet 2021, le CNDH Romeurope a pris part à une conférence de presse. Le Collectif s'inquiétait en particulier du fait que les instructions ministérielles ne se prononcent pas sur le sort des personnes qui, faute d'alternative, vivent aujourd'hui en bidonville et squat dans la plus grande précarité.

En décembre 2021, le CAU a publié un bilan du premier quinquennat Macron, auquel nous avons contribué sur la partie expulsions de lieux de vie informels, mais aussi en proposant une amélioration de la politique publique nationale de résorption des bidonvilles.

- Lire le dossier de presse « [bilan du quinquennat](#) »
- Lire le communiqué de presse : « [Face aux inquiétudes des associations sur le front des expulsions, les pouvoirs publics doivent tout mettre en œuvre pour éviter de nouvelles souffrances sociales](#) »
- Se rendre sur le [site internet du CAU](#)

➤ Mobilisation inter-associative contre la loi « pour une sécurité globale »

Le 29 mars 2021, un accord a été trouvé entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur la **proposition de loi dite "sécurité globale"**. Outre les nombreuses mesures portant atteintes aux libertés, cette loi attaque une nouvelle fois les occupant·e·s sans titre et renforce la criminalisation des squatteurs, tandis que la crise du logement s'aggrave, et que le nombre de logements et locaux vacants est en hausse constante.

La proposition de loi prévoyait notamment :

- le triplement des peines contre les occupant·e·s sans titre ;
- l'extension du délit d'occupation du domicile d'autrui à l'occupation de bureaux désaffectés, hangars et autre locaux d'activité vacants, criminalisant ainsi la plupart des occupant·e·s sans titre ;
- les vigiles de bailleurs privés ou sociaux pourront dresser des PV et des contraventions, et les transmettre au procureur.

Le CNDH Romeurope et l'association **Droit Au Logement (DAL)** se sont donc mobilisés pour interpellier les acteurs associatifs. Le CNDH Romeurope a participé à l'écriture d'un [communiqué de presse](#) co-signé par une quarantaine d'acteurs et a participé à la rédaction d'un mémoire au Conseil constitutionnel pour contester plusieurs dispositions de l'article 1er V° et VI° et l'article 1er Bis A. Une conférence de presse en ligne organisée notamment avec le FSU, la Fondation Abbé Pierre, le DAL, Médecin du Monde a permis d'alerter le secteur associatif et la presse sur les dangers de cette loi.

Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision le 20 mai 2021 et **victoire**, les articles anti-squats ont été **censurés** :

- L'article 1er permettant pour une durée de cinq ans, aux agents de police municipale et gardes champêtres de certaines communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'exercer des attributions de police judiciaire en matière délictuelle, est considéré comme contraire à la constitution à censure de l'article
- Sur la criminalisation des squatteurs, le Conseil constitutionnel censure cette disposition la considérant comme un « cavalier législatif ».

En revanche, le Conseil constitutionnel n'a pas examiné la disposition permettant l'extension du délit d'occupation du domicile d'autrui à l'occupation de local professionnel, commercial, agricole ou industriel. Cette nouvelle disposition entraîne un risque que la notion de domicile d'autrui soit élargie à tous les types de locaux cités auparavant.

- ➔ [Lire le communiqué de presse](#)
- ➔ [Retrouvez la décision du Conseil constitutionnel](#)

DOMICILIATION

➤ Collectif IDF domiciliation

Avec d'autres associations et fédérations présentes en Ile-de-France, le CNDH Romeurope, ainsi que la Cimade, Dom'Asile, la Fédération des Acteurs de la Solidarité, la Fondation Abbé Pierre, la Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde, Médecins sans Frontières et le Secours Catholique, avons réalisé une note d'analyse et de proposition sur la domiciliation.

La domiciliation est un droit essentiel qui permet à **toute personne sans domicile stable de disposer gratuitement d'une adresse administrative où recevoir son courrier**. Dans les faits, depuis de plusieurs années, les acteurs associatifs d'Ile-de-France dénoncent de nombreuses **difficultés d'accès à la domiciliation**. Faute de moyens et de volonté politique, de nombreuses personnes se retrouvant sans adresse et donc dans l'incapacité d'accéder à certains droits. L'enquête domiciliation en Ile-de-France réalisée en septembre 2021, réunissant 183 répondant·es de 82 associations différentes, vient étayer ce constat :

- Le système de droit commun ne répond pas à ses obligations. **77 % des répondant·es ont pointé des difficultés permanentes ou récurrentes à obtenir une domiciliation auprès du centre communal d'action sociale (CCAS) ou de la commune.**
- 59% des répondant·es constatent que les personnes accompagnées se voient refuser la reconnaissance de ce droit **en raison de critères discriminatoires** : situation administrative, origine réelle ou supposée, âge, nationalité, mode de vie, forme d'habitat précaire.
- L'accès aux droits repose sur des organismes agréés (OA) saturés et peu outillés. Les OA portent 68 % des domiciliations établies en Ile-de-France, et **64 % font le constat de la saturation de leur offre de domiciliation.**
- Une domiciliation de seconde zone pour les personnes exclues du droit commun. Un tiers des OA constate le refus, par des organismes publics et privés, de reconnaître les attestations qu'ils délivrent.
- L'absence d'articulation entre domiciliation asile et domiciliation de droit commun.

Fortes des enseignements de l'enquête, l'inter-associatif a formulé des [recommandations](#), qui sont disponibles dans la note, pour faire de la domiciliation un service public efficient. Notre diagnostic et nos propositions ont été partagés avec les préfets de départements de l'Ile-de-France, qui sont responsables sur le territoire du pilotage des schémas départementaux de la domiciliation. En amont des rendez-vous avec les préfectures, le collectif domiciliation IDF a tenu à rencontrer les associations et collectifs de chaque département pour vérifier ses constats, permettre la remontée d'informations, et associer les acteurs intéressés aux rendez-vous auprès des préfectures et de leurs services. Ce travail continuera en 2022.

➔ [Retrouvez la note d'analyse et nos propositions](#)

➤ Collectif national domiciliation

Suite à l'annonce faite fin 2020 par le Premier ministre Jean Castex, d'allouer sur 2021 et 2022 **15 millions d'euros** aux activités de domiciliation opérées par les **organismes agréés**, l'activité du Collectif national domiciliation (composée du CNDH Romeurope, de la Croix rouge, du Secours catholique, Dom'asile, de la Fédération des acteurs de la solidarité et d'Emmaüs France) s'est essentiellement illustré en 2021 par un dialogue et une interpellation des services de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Entre mars et juin 2021, trois groupes de travail ont permis aux principaux acteurs nationaux spécialistes du sujet d'échanger autour :

- Évolutions juridiques et outils
- Renforcement de l'animation territoriale
- Moyens financiers

Ces travaux ont abouti à la présentation en juillet 2021 d'un appel à projets pour les organismes agréés. En juillet 2021, nous avons conjointement écrit un **courrier** à Sylvain Mathieu (Dihal), Virginie Lasserre (DGCS) et Marine Jeantet (Déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté) pour saluer cette initiative qui a permis d'élaborer des propositions communes.

Pour autant, le Collectif domiciliation fait part de sa préoccupation concernant l'inadéquation des objectifs initialement affichés, la non-pérennité des crédits débloqués ainsi que les modalités de contrôles et les indicateurs d'attribution retenus.

➔ [Retrouvez ce courrier ici !](#)

En 2021, nous avons aussi mis à jour notre état des lieux partagé ainsi que nos propositions communes, [ce document est à retrouver ici](#).

LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

➤ Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNDH)

Comme chaque année, nous avons fait parvenir une [contribution écrite](#) à la CNCDH sur l'état de l'antitsiganisme en France en 2021 dans le cadre des consultations pour le rapport annuel sur le racisme de 2021.

→ [Retrouvez le rapport de la CNCDH ici !](#)

➤ Défenseur des Droits

A deux reprises, le CNDH Romeurope a participé au **Comité d'entente du Défenseur des droits sur les discriminations liées à l'origine**, présidé [Claire Hédon](#). Le comité d'entente réunit une quinzaine d'associations qui luttent contre le racisme et les discriminations. Cette réunion a été l'occasion de partager des informations avec le Défenseur des Droits sur les sujets qui nous mobilisent afin d'identifier des pistes de travail partenarial (soutien à notre travail de plaidoyer par exemple).



Le 12 mars 2021, l'Union européenne a adopté une [recommandation sur l'égalité, l'inclusion et la participation des personnes roms](#). Il convient de rappeler qu'au niveau européen, le terme *roma* est à considérer dans une acceptation large, c'est-à-dire qui inclut les personnes roms et les gens du voyage.

Cette recommandation prévoit que les Etats membres élaborent, avant la fin de l'année 2021, des stratégies nationales en matière d'égalité, d'inclusion et de participation des personnes roms et des gens du voyage. Ces stratégies doivent intégrer des mesures dans plusieurs domaines : égalité, inclusion et participation, éducation, emploi, santé et logement.

En France, c'est la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL) qui est chargée, depuis mai 2021, d'animer une [concertation interministérielle](#) et d'élaborer une stratégie sur les personnes roms et les Gens du voyage.

Saisie par la DIHAL, le **Défenseur des droits** a apporté sa contribution à l'élaboration de la Stratégie française. Cette contribution se concentre sur des mesures visant à l'inclusion et la participation des personnes roms étrangères, en situation de grande précarité.

En lien étroit avec la Défenseure des droits, nous avons la chance de travailler ensemble pour fournir au Gouvernement français une somme synthétique et juridique des entraves aux droits des personnes roms.

- ➔ Retrouvez ici la [contribution de la Défenseure des droits](#)
- ➔ Lire notre [article consacré à ce sujet sur notre site internet](#)
- ➔ Et enfin, prenez connaissance de la [Stratégie française d'inclusion des roms et des « gens du voyage »](#) (adoptée en réunion interministérielle début 2022)

➤ **Ministère de l'égalité des chances**

En mai 2021, plusieurs membres du CA ont rencontré la **ministre en charge de l'égalité des chances**, Elisabeth Moreno afin de lui présenter notre collectif et la situation des dizaines de milliers de personnes qui vivent en squat et bidonvilles. L'occasion de revenir sur la vague d'agressions racistes de mars 2019 et l'absence, alors, de condamnation officielle de la part du Gouvernement. La ministre s'est montrée sensible à nos actions et arguments, et a insisté sur la nécessité pour la France de se doter d'un arsenal législatif et judiciaire plus ambitieux et punitif pour lutter contre toutes les formes de discrimination. Nous avons aussi pu la sensibiliser aux effets concrets que produit l'**antitsiganisme** dans notre société.



➤ **Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et haine anti-LGBT (Dilcrah)**



Dans la foulée de notre rendez-vous avec la ministre, nous avons fait la connaissance de **Sophie Elizéon**, nouvelle déléguée interministérielle. Suite à ce rdv, le CNDH Romeurope a transmis trois priorités à intégrer au futur **Plan de lutte contre toutes les formes de racisme (Pilcra)** :

- ➔ Lutter efficacement contre la haine en ligne qui vise les personnes désignées comme roms
 - ➔ Soutenir les actions des associations qui interviennent en milieu scolaire et qui contribuent à la sensibilisation des élèves
- ➔ Former davantage les magistrat·es et les forces de l'ordre

Contrairement aux promesses qui nous avaient été faites, ce fameux Pilcra n'a toujours pas été présenté publiquement, ce qui signifie concrètement que **la France n'a officiellement pas de stratégie de lutte contre le racisme depuis la fin de l'année 2020** ([voir ici le dernier plan adopté, 20218-2020](#)).

SANTÉ & DROITS SOCIAUX

➤ CNAM

En 2021, le CNDH Romeurope a continué de prendre part aux **réunions de la CNAM à l'attention de ses partenaires associatifs**.

Grâce à la participation du CNDH Romeurope aux réunions et à la liste des partenaires associatifs de la CNAM, nous avons pu recevoir de leur part de nombreuses informations relatives à la santé que nous avons pu transmettre à nos membres.

➤ Collectif « droits sociaux »

Suite à la publication, fin 2020, de la note « [Améliorer l'accès aux droits des citoyens européens en situation de précarité](#) », le CNDH Romeurope, en lien avec le collectif « droits sociaux », a porté un plaidoyer auprès de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Sur nos recommandations, celle-ci a publié une nouvelle « lettre réseau ». Cette dernière met à jour, pour le bénéfice des prestations familiales et sociales, les modalités d'appréciation de la régularité du séjour des citoyen·nes européen·nes qui exercent une activité professionnelle salariée ou assimilée et qui résident en France et admet que « *la personne qui exerce une activité réduite valide un droit au séjour en tant qu'actif dès la première heure travaillée* ».

Cette circulaire revient sur les conditions abusives qui étaient appliquées par de nombreuses CAF en demandant aux personnes exerçant une activité professionnelle des justificatifs aberrants dont vous pouvez voir la liste [sur notre site](#).

Si nous saluons cette première mise en conformité de la CNAF avec le droit et la jurisprudence de l'UE, de nombreuses situations conduisant à un droit au séjour pour les citoyen·ne·s européen·ne·s sont encore mal ou non prises en compte par les caisses.

- ➔ Retrouvez la lettre réseau en un [clic](#) !
- ➔ Retrouvez les outils pour vous aider à décrypter le droit au séjour des citoyen·ne·s européen·ne·s sur [notre site internet](#) !

Le CNDH Romeurope continue de s'impliquer dans le collectif « droits sociaux » en participant à la coordination et l'animation de ce dernier.

➤ Saturnisme

En 2021, nous avons suivi de près la situation liée au saturnisme (causé par le plomb) dans le département du Val d'Oise, en lien avec une myriade d'acteurs dont le Collectif de solidarité avec les roms du 95 et l'association Acina.

Des familles vivent sur des terrains pollués depuis des années, sans accès à l'eau et avec des dépistages d'abord à l'initiative des bénévoles, en lien avec la PMI, puis de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

A la suite des dépistages, et de l'enquête environnementale menée en janvier 2020, et qui confirmait que l'origine du saturnisme des enfants étaient liée au lieu où ils vivaient, aucune action administrative pour stopper l'intoxication des enfants et prévenir d'autres intoxications n'avait été mise en place.

De nombreuses demandes avaient été formulées pour garantir, a minima, un raccordement à l'eau digne pour les personnes sur leur lieu de vie. L'association Solidarités International était pleinement impliquée sur ce sujet, et avait proposé des solutions techniques concrètes aux pouvoirs publics. En effet, l'accès à l'eau en quantité suffisante est d'autant plus important pour permettre de réduire l'assimilation de poussières polluées du site.

Une saisine auprès du Défenseur des droits avait également été faite par le CNDH Romeurope pour alerter sur la situation. Celle-ci a permis une communication étroite entre le Défenseur des droits et la coordination. La juriste en charge du dossier au Défenseur des droits s'est pleinement mobilisée et a ainsi interpellé de nombreux acteurs (Préfectures, ARS, Dihal) sur l'absence d'accès à l'eau, et l'absence de dépistage pour une partie des familles.



Par ailleurs, la coordination a aidé à médiatiser cette situation, en étant en lien avec les journalistes de **Libération** enquêtant sur le sujet.

Cette mobilisation a donné lieu à l'installation fin été 2021 d'une borne fontaine à à peu près un kilomètre du lieu de vie des personnes. Celle-ci constitue certes une amélioration des conditions de vie pour les habitants, particulièrement les personnes véhiculées qui pourront aller chercher de l'eau dans une quantité importante.

Elle a aussi permis la rencontre avec des élus, notamment de l'opposition de Méry-sur-Oise et d'autres villes alentours pour discuter des conditions de vie sur le lieu de vie. Ceux-ci ont ensuite écrit à divers acteurs (préfet, présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise, maires de Méry-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône, le président du Smaap, le président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise etc.) pour relayer les volontés des associations et habitants, dont celle principale d'assurer un relogement aux habitants.

➔ Pour en savoir plus sur la situation, consulter notre [publication sur Twitter](#) !

Stratégie vaccinale du Gouvernement pour les publics précaires

Depuis mars 2020, la crise sanitaire de la Covid-19 aggrave les inégalités sociales et territoriales de santé, face à l'exposition au virus, à ses facteurs aggravants et dans sa prise en charge mais aussi face au confinement. Elle exacerbe les vulnérabilités et les situations d'urgence sociale, économique, alimentaire, d'isolement et de discriminations. La crise voit progresser, en particulier, le non-recours aux soins des populations déjà éloignées du système de santé, dont les habitant·es de squats et bidonvilles.

Fruits d'une démarche coopérative entre les associations du réseau FNASAT, des associations membres du Programme National de Médiation en Santé (PNMS) et du CNDH Romeurope, nous avons rédigé un [courrier de plaidoyer](#) et une [note argumentaire](#), relatifs à la prise en compte des besoins des « Gens du voyage » et des habitant·e·s de bidonvilles et squats dans la stratégie de lutte contre la Covid-19 – en particulier, la stratégie vaccinale.

Nous y formulons plusieurs préconisations parmi lesquelles la promotion d'une action locale d'« aller vers » et « ramener vers » coordonnée, agile et adaptée aux besoins et ressources des personnes concernées et des territoires, la valorisation des pratiques de médiation en santé, la garantie préalable d'environnements favorables à la santé alors que la reprise des expulsions de lieux de vie informels fragilise la situation de nombreuses familles.

Ces éléments de plaidoyer ont été envoyés aux Agences régionales de santé et au Conseil scientifique Covid-19, avec un enjeu fort : susciter une adhésion à la vaccination des publics très précaires vivant dans des lieux de vie informels.

A cet effet, des médiateurs de lutte anti-covid (MLAC) ont été créés par le Gouvernement mais leur impact a été très limité sur la couverture vaccinale des habitant·es de bidonvilles. D'autres associations ont elles fait le choix d'aller vacciner les personnes sur leurs lieux de vie.

Plusieurs rapports, notamment de Santé publique France, démontrent la persistance d'un faible taux de couverture vaccinale dans ces lieux de vie.

B) Plaidoyer européen et international

En mai 2021, le délégué général de l'association a participé à la **11ème réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des « Gens du voyage »**, centrée sur la lutte contre l'antitsiganisme.

➔ [Pour en savoir plus](#) cet événement organisé par le Conseil de l'Europe

En novembre 2021, le délégué général a rencontré la **Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)** – un organe du Conseil de l'Europe – pour une réunion consacrée à l'intégration et l'inclusion des populations Roms en France (éducation, emploi, logement, santé) et aux discours de haine et à la violence motivée par la haine à l'encontre des personnes Roms. Aux côtés de l'ANGVC et de la Fnasat, nous sommes revenus en longueur sur l'antitsiganisme et les failles de l'action publique en matière de protection effective des droits des personnes roms et des voyageurs.

C) Communication et médias

Cinq **communiqués de presse** ont été rédigés (ou co-rédigés) par le CNDH Romeurope en 2021 :

- Février 2021 : « Expulsion à Cenon : sans concertation, la rue comme horizon ! », [voir le CP](#)
- Avril 2021 : « La loi « sécurité globale » criminalise les personnes sans logement et la pauvreté ! », [lire le CP](#)
- Juin 2021 : « Des familles Roms et leurs enfants agressés et chassés de leur lieu de vie à Rosny-sous-Bois », [lire le CP](#)
- Octobre 2021 : « Pour un arrêt de la maltraitance des personnes exilées à Calais », [lire le CP](#)
- Novembre 2021 : rapport 2020-2021 de l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, [voir le CP](#)

Revue de presse (non exhaustive !)

[Bordeaux : l'expulsion de 80 familles d'un squat suscite l'indignation](#), Réforme, février 2021

[Le Conseil constitutionnel saisi contre la « criminalisation » de l'occupation de locaux vacants](#), Libération, avril 2021

[Des associations réagissent au durcissement de la loi Sécurité globale sur le squat](#), Le Monde, avril 2021

[Antitsiganisme : des riverains s'en prennent à des familles d'un bidonville](#), Basta, juillet 2021

[Des enfants roms empoisonnés au plomb depuis des années dans un bidonville du Val-d'Oise](#), Libération, septembre 2021

[La fin des bidonvilles, une ambition contrariée](#), La Gazette des communes, octobre 2021

[Les expulsions de campements et bidonvilles reprennent à un rythme effréné](#), le Monde, novembre 2021

COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUEUROPE

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

59, rue de l'Ourcq - 75019 Paris

T : 06 35 52 85 46

contact@romeurope.org



CNDHRomeurope



CNDH_Romeurope



www.romeurope.org